



Département du VAL D'OISE
Arrondissement de SARCELLES

COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-32

ASSAMBLÉE

18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT163)

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 17 septembre 2020, s'est réuni le 23 septembre 2020 à l'espace Charles Aznavour d'Arnouville, situé avenue Paul Vaillant Couturier - 95400 ARNOUVILLE, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat,

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 17 septembre 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Dominique KUDLA, délégué de la commune de VILLERON

Nombre de présents : (52)

Dont (50) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine DE WALSH DE SERRANT et Jean-Yves THIN (Piscop), Thierry FELLOUS (Saint-Brice-Sous-Forêt).

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France), Francis MALLARD (Bouqueval), Philippe SELOSSE et Jean-René FAIVRE (Ecouen), Ingrid DE WAZIERES et Mouhammad ABDOL (Epiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Nordine HABIBECHE (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Bruno REGAERT et Freddy BOULANGER (Vaud'herland), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE et Dominique KUDLA (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France), Laurence CARTIER-BOISTARD et Gilles WECKMANN (Montsout).

Absent(e)s et représenté(e)s (7) :

**CAPV : Éric BATTAGLIA (Ézanville) donne pouvoir à Jean-Robert POLLET (Ézanville)
Valério MACCAGNAN (Attainville) donne pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)**

CARPF : Claude BONNET (Bonneuil-en-France) donne pouvoir à Abdellah BENOURET (Bonneuil-en-France)

Ramzi ZINAOUI (Garges-Lès-Gonesse) donne pouvoir à Benoit JIMENEZ (Garges-Lès-Gonesse)

Marie-Claude CALAS (Bouqueval) donne pouvoir à Didier GUEVEL (Le Plessis-Gassot)

Gérard DREVILLE (Saint-Witz) donne pouvoir à Jean-Charles BOCQUET (Saint-Witz)

CCCPF : Lionel LEGRAND (Mareil-en-France) donne pouvoir à Jean-Claude BARRUET (Mareil-en-France).

Présent(e)s sans droit de vote : (2)

CARPF : Éric MALLE (Ecouen)

Adeline COURTOIS (Vémars)

ASSAINISSEMENT
18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s)
concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et
d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS
(Opération n° FONT163)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le présent projet concerne les travaux nécessaires à la réhabilitation des collecteurs d'eaux pluviales et d'eaux usées communaux de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS.

Le diagnostic du réseau met en évidence un grand nombre de désordres structurels.

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur des eaux usées en fonte diamètre 200 millimètres sur 195 mètres linéaires et des eaux pluviales en béton diamètre 300 millimètres sur 105 mètres linéaires. Le collecteur des eaux usées est actuellement en amiante - ciment, une procédure de désamiantage sera mise en place. Le SIAH prévoit de mettre la réfection des enrobés et les marquages au sol dans une tranche optionnelle qui pourra être déclenché en cas de besoin.

La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1 du Code de la commande publique.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 232 872,10 € HT, pour la tranche ferme ainsi que 22 000,00 € HT pour la tranche optionnelle.

Une demande de subvention sera effectuée par décision du Président auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le SIAH pourrait obtenir un taux de subvention de 40 % sur les travaux en eaux usées.

La période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 2 mois.

Les crédits seront inscrits au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Robert POLLET,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2124-1,

Considérant l'estimation du projet de marché public portant sur les travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Tournelles à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT163), de 232 877,10 € HT pour la tranche ferme et de 22 000,00 € HT pour la tranche optionnelle,

Considérant la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 2 mois,

Considérant la nécessité de lancer une procédure par voie d'appel d'offres ouvert en vue du marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Tournelles à FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° Font163), de 232 877,10 € HT pour la tranche ferme et de 22 000 € HT pour la tranche optionnelle,

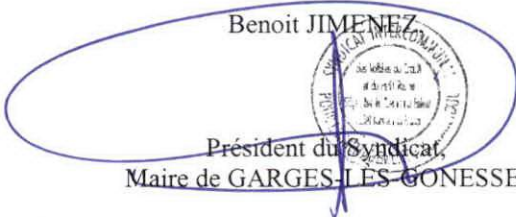
ASSAINISSEMENT
OPÉRATION N° FONT 163

18 – Lancement de la procédure d'attribution et signature du marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue des Tournelles sur le territoire de la commune de FONTENAY-EN-PARISIS (Opération n° FONT 163)

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- **Autorise** le Président à lancer la procédure d'attribution par voie d'appel d'offres ouvert et à signer le marché public avec le(s) titulaire(s) concernant le marché public de travaux de réhabilitation des collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux pluviales situé rue des Tournelles à Fontenay-en-Parisis (Opération n° FONT 163),
- 2- **Prend acte** que la période de préparation avant chantier est prévue sur 2 mois et la période des travaux est prévue sur 2 mois,
- 3- **Prend acte** que le montant prévisionnel du présent marché est fixé à 232 877,10 € HT pour la tranche ferme et de 22 000 € HT pour la tranche optionnelle,
- 4- **Prend acte** qu'une demande de subvention sera effectuée par décision du Président auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et que le SIAH pourrait obtenir un taux de subvention maximum de 40 %,
- 5- **Prend acte** que les crédits sont prévus au budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées, chapitre 23, article 2315,
- 6- **Et autorise** le Président à signer tout acte relatif à ce marché public.

À ARNOUVILLE, le mercredi 23 septembre 2020

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat,
Maire de GARGES-LES-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 28/09/2020
Affichée le : 29/09/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.